

Dispositions Saint Barth Commuter pour les marchandises dangereuses transportées par les passagers et membres d'équipage

ARTICLES	Limitations et Conditions de transport	Autorisé en cabine	Autorisé en soute
AIDES A LA MOBILITE			
<p>Fauteuils roulants électriques ou autres aides à la mobilité similaire équipée de batteries au lithium ionique escamotables dont la batterie est spécifiquement conçue pour être enlevée</p>	<p style="text-align: center;">APPROBATION PREALABLE REQUISE</p> <p>Note : <u>uniquement</u> les aides escamotables (pliable) peuvent être transportés. Les batteries au lithium doivent être transportées en cabine.</p>	Oui	Non
<p>Fauteuils roulants électriques ou autres aides à la mobilité similaires équipés d'accumulateurs à électrolyte liquide inversables, d'accumulateurs au nickel-hydrure métallique ou d'accumulateurs secs</p>	<p style="text-align: center;">RESTRICTION ST BARTH COMMUTER</p> <p>Note : <i>La taille/capacité des soutes à bagages ne permettent pas leur chargement et le leur transport</i></p>	Non	Non
<p>Fauteuils roulants électriques ou autres aides à la mobilité similaires équipés d'accumulateurs versables ou d'accumulateurs au lithium</p>			
ALLUMETTES, BRIQUETS, COMBUSTIBLE POUR BRIQUET			
<p>Allumettes de sûreté ou petit briquet Allumettes classiques et briquets à gaz liquéfié.</p>	<p>1 petite boîte d'allumette 1 petit briquet pour un usage personnel</p>	Sur sa personne	
<p>Allumettes chimiques et autres briquets à combustible n'exigeant pas de frottoir et les briquets à « flamme bleue » ou « allume-cigares », et briquets contenant du liquide inflammable non absorbé.</p>	INTERDIT	Non	Non
<p>Combustible pour briquet et cartouches de recharge</p>	INTERDIT	Non	Non
APPAREILS ALIMENTES PAR DES PILES À COMBUSTIBLE			
<p>Appareils électroniques alimentés par des piles à combustible tels les appareils photo, téléphones portables, ordinateurs portables et caméscope.</p>	<p>Les piles à combustible doivent être d'un type qui ne chargera pas les batteries lorsque l'appareil électronique portable ne sera pas utilisé et porter la mention « « approved for carriage in aircraft cabin only » » (approuvé pour le transport en cabine uniquement).</p>	Oui	Non

Dispositions Saint Barth Commuter pour les marchandises dangereuses transportées par les passagers et membres d'équipage

ARTICLES	Limitations et Conditions de transport	Autorisé en cabine	Autorisé en soute
APPAREILS ÉLECTRIQUES OU ARTICLES PRODUISANT UNE CHALEUR EXTREME			
<p>Appareils électriques ou articles susceptibles de générer une source de chaleur extrême en cas d'activation accidentelle et provoquer un incendie : lampes torches de haute intensité (torches de plongée), fers à souder, etc</p>	<p style="text-align: center;">APPROBATION PREALABLE REQUISE</p> <p>Le composant produisant de la chaleur et la batterie sont isolés l'un de l'autre en retirant le composant produisant de la chaleur. Les batteries doivent être enlevées et protégées contre les court-circuit. <i>Les batteries doivent être transportées en cabine.</i></p>	Oui	Oui
APPAREILS ELECTRONIQUES PORTABLES ET APPAREILS ELECTRONIQUES A USAGE MEDICAL ALIMENTES PAR DES BATTERIES AU LITHIUM			
<p>Appareil électronique s alimentés par des batteries au lithium ionique inferieur à 100Wh ou par par des batteries au lithium métal inférieur à 2g</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appareils électroniques grand public et ▪ Appareils médicaux électroniques portables 	<p>Limité à un maximum de 15 AEP par personne pour un usage personnel.</p> <p>*Lorsqu'elle est présentée comme bagage enregistré, la batterie doit être retirée et transportée dans la cabine.</p>	Oui	Oui* Voir Restriction
<p>Appareil électronique s alimentés par des batteries au lithium ionique se situant entre 100 Wh et 160 Wh</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appareils électroniques grand public et ▪ Appareils médicaux électroniques portables 	<p style="text-align: center;">APPROBATION PREALABLE REQUISE</p> <p>*Lorsqu'elle est présentée comme bagage enregistré, la batterie doit être retirée et transportée dans la cabine.</p>	Oui	Oui* Voir Restriction
<p>Appareil électronique s alimentés par des batteries au lithium métal se situant entre 2g et 8g</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ <u>Appareils médicaux électroniques portables uniquement</u> 			
<p>Appareil électronique s alimentés par des batteries au lithium ionique supérieure à 160Wh</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les appareils électroniques concernés. 	INTERDIT	Non	Non

Dispositions Saint Barth Commuter pour les marchandises dangereuses transportées par les passagers et membres d'équipage

ARTICLES	Limitations et Conditions de transport	Autorisé en cabine	Autorisé en soute
ARMES ET MUNITIONS, EQUIPEMENT DE DEFENSE			
Armes à feu et munitions , cartouches pour armes de petit calibre.	RESTRICTION ST BARTH COMMUTER	Non	Non
Armes électriques (par exemple les Tasers) contenant des éléments dangereux tels que des explosifs, des gaz comprimés, des piles au lithium, et.,	INTERDIT	Non	Non
Armes de sport qui n'entrent pas dans la catégorie des armes à feu.	Certaines armes peuvent fonctionner avec des d'articles règlementés (cartouche de gaz, fusées éclairantes cartouches fumigènes, etc. ...) et qui sont interdits au transport. De telles marchandises doivent être contrôlées afin de vérifier qu'elles ne contiennent pas de marchandises dangereuses interdites ou règlementées	Non	Oui
Dispositifs incapacitants contenant une substance irritante ou incapacitante tels que les matraques chimiques (aérosols à base de poivre)	INTERDIT	Non	Non
ARTICLES A USAGE MEDICAL			
Bouteilles d'oxygène ou d'air sous forme gazeuse ou les appareils contenant ces bouteilles, pour usage médical.	APPROBATION PREALABLE REQUISE Le poids brut de la bouteille ne doit pas dépasser 5 kg .	Oui	Oui
Concentrateur d'oxygène portatif Appareil respiratoire personnel a usage médical alimenté par des batteries au lithium.	L'appareil doit être agréé pour le transport aérien. Le concentrateur d'oxygène peut être utilisé à bord pendant le vol.	Oui	Oui
Oxygène liquide. Appareils contenant des bouteilles d'oxygène sous forme liquide, à usage médical.	INTERDIT	Non	Non
Cartouche de gaz pour prothèse. Petites cartouches de gaz non inflammables non toxiques portées pour faire fonctionner les prothèses mécaniques et bouteilles de recharge .	La cartouche de recharge doit être de taille similaire si nécessaire pour assurer les besoins pendant la durée du voyage.	Oui	Oui
Régulateurs cardiaques radio isotopiques ou autres dispositifs, implantés dans l'organisme ou portés sur la personne		Sur sa personne	
Thermomètre médical ou clinique contenant du mercure	1 par personne pour un usage personnel Placé dans son enveloppe de protection.	Non	Oui

Dispositions Saint Barth Commuter pour les marchandises dangereuses transportées par les passagers et membres d'équipage

ARTICLES	Limitations et Conditions de transport	Autorisé en cabine	Autorisé en soute
ARTICLES DE TOILETTE, MEDICAMENTS, AEROSOLS			
Articles de toilette ou médicaments non radioactifs (y compris les aérosols): Laque pour les cheveux, les parfums, eaux de Cologne, vernis à ongles et dissolvant, et les médicaments contenant de l'alcool	La quantité nette totale des articles ne doit pas dépasser 2 kg ou 2 L et la quantité nette de chaque article ne doit pas excéder 0,5 kg ou 0,5 L .	Oui	Oui
Aérosols non inflammables , non toxiques de la division 2.2 à usage domestique ou sportif et qui ne présentent pas d'autres formes de risques subsidiaires.	Les soupapes des aérosols doivent être protégées par un capuchon ou par un autre moyen approprié.		
Fers à friser contenant des gaz d'hydrocarbure	Limité à 1 par passager. Le couvercle de sécurité doit être fixé solidement sur l'élément chauffant. Ne peuvent être utilisés en aucun temps à bord de l'avion. Les recharges de gaz pour ces fers à friser sont interdites	Oui	Oui
ARTICLES PYROTHECHNIQUES			
Dynamite, poudre et explosifs plastiques, Détonateurs et amorces, Mines et autres dispositifs militaires d'explosion, Engins explosifs ou incendiaires, Grenades, bombes ou cartouches fumigènes, Feux d'artifice, Fusées éclairantes sous toute forme, Munitions, Pétards, Répliques ou imitations de matières explosives ou d'explosifs (Liste non exhaustive)	INTERDIT	Non	Non
BAGAGES EQUIPES DE PILE OU BATTERIE AU LITHIUM			
Bagages équipés de batteries amovibles. Bagages équipés d'une batterie servant à recharger les appareils portables personnels ou à faire fonctionner un appareil électronique intégré (fonction pèse-bagage, balise GPS)	*Autorisé en soute à condition que la batterie soit retirée et transporté en cabine.	Oui	Oui* <i>Voir restrictions</i>
Bagages équipés batteries non amovibles	INTERDIT	Non	Non
Bagages motorisés de type valise-scooter.	INTERDIT	Non	Non

Dispositions Saint Barth Commuter pour les marchandises dangereuses transportées par les passagers et membres d'équipage

ARTICLES	Limitations et Conditions de transport	Autorisé en cabine	Autorisé en soute
BATTERIE ET ACCUMULATEUR DE RECHANGE			
<p>Batteries et accumulateurs* de rechange au lithium ionique n'excédant pas 100 Wh,</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appareils électroniques grand public. 	<p><i>*accumulateurs au lithium, les accumulateurs inversables, les accumulateurs au nickel-hydrure métallique et les accumulateurs secs</i></p>	Oui	Non
<p>Batteries et accumulateurs* de rechange au lithium métal n'excédant pas 2g.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appareils électroniques grand public. 	<p>Jusqu'à 20 batteries de rechange protégées individuellement pour éviter les courts-circuits.</p> <p>Note : En cas de dépassement, l'accord doit être demandé au préalable</p>	Oui	Non
<p>Batteries externes Batteries externes ou de secours au lithium (Power Bank, powerpack, batterypack...).</p>			
<p>Batterie de rechange au lithium ionique supérieure à 100Wh sans excéder 160Wh</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appareils électroniques grand public et ▪ Appareils médicaux électroniques portables 	<p>APPROBATION PREALABLE REQUISE</p> <p>Limité à 2 batteries de rechange protégées individuellement pour éviter les courts-circuits. Avec l'accord au préalable.</p>	Oui	Non
<p>Batterie de rechange au lithium métal supérieure à 2g sans excéder 8g</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Appareils médicaux électroniques portables <u>uniquement</u> 			
<p>Batterie de rechange au lithium ionique supérieure à 160Wh</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Engins de déplacement électrique, gros outillages électriques, voiture électrique, etc. 	<p>INTERDIT</p>	Non	Non
PILE A COMBUSTIBLE DE RECHANGE			
<p>Piles à combustible utilisées pour alimenter des appareils électroniques portables.</p>	<p>La quantité maximum de carburant ne doit pas dépasser 200ml pour les liquides ou 200g pour les solides. Pour les gaz liquéfiés, 120 ml pour les piles à combustible ou les cartouches pour piles à combustible non métallique, ou 200 ml pour les piles à combustible ou les cartouches de piles à combustible métallique, pour l'hydrogène en hydrure métallique, les cartouches de piles à combustible doivent avoir une capacité d'eau inférieure ou égale à 120 ml.</p>	Oui	Non
<p>Cartouches de combustible de rechange utilisées pour recharger les piles à combustible</p>	<p>Limité à 2 cartouches de rechange. Le remplissage des piles à combustible à bord d'un avion n'est pas autorisé</p>	Oui	Oui

Dispositions Saint Barth Commuter pour les marchandises dangereuses transportées par les passagers et membres d'équipage

ARTICLES	Limitations et Conditions de transport	Autorisé en cabine	Autorisé en soute
BOISSONS ALCOOLISEES			
<p>Les boissons excédant 24 % sans toutefois dépasser 70 % d'alcool en volume. A titre indicatif : Bières alcoolisées 1 à 15%, cidres 1 à 18%, vins 8 à 20%, spiritueux à partir de 15%.</p>	<p>Lorsqu'elles sont contenues dans des emballages de vente au détail et dans des récipients d'une capacité inférieure à 5 L, La quantité nette totale par personne est de 5 Litres. Veillez consulter les franchises douanières généralement plus restrictives.</p>	Oui	Oui
CIGARETTES ELECTRONIQUES ET BATTERIE DE RECHANGE			
<p>Les cigarettes électroniques et autre vapoteurs personnels alimentés par une pile au lithium ainsi que les batteries de rechange. <i>e-cigarettes, e-cigares, e-pipes, e-chicha, systèmes électroniques d'administration de nicotine...Les des cigarettes électroniques et autre vapoteurs personnels</i></p>	<p>L'utilisation et le chargement des cigarettes électroniques et autres vapoteurs n'est pas autorisé à bord. <i>Les batteries de rechange doivent répondre aux prescriptions de transport de la section Batteries et accumulateur de rechange.</i></p>	Oui	Non
DISPOSITIF DE SECURITE ET CARTOUCHES DE GAZ RECHARGE			
	APPROBATION PREALABLE REQUISE		
<p>Gilet de sécurité et autre dispositif de sécurité individuel auto-gonflable fonctionnant avec de petites cartouches de gaz non inflammable contenant du dioxyde de carbone ou tout autre gaz approprié.</p>	<p>2 dispositifs de sûreté individuel par personne doivent être emballés de manière à ne pas pouvoir être activé accidentellement Maximum de 2 petites cartouches intégrées dans le dispositif ; et de 2 recharges.</p>	Oui	Oui
<p>Mallette de sûreté, boîte, bourse ou sac pour le transport d'argent liquide et équipement de type sécurité... contenant des articles dangereux tels des piles au lithium ou des matières pyrotechniques.</p>	INTERDIT	Non	Non
	APPROBATION PREALABLE REQUISE		
<p>Cartouche de gaz de rechange, petites bouteilles de gaz non inflammables non toxiques comme le dioxyde de carbone (CO2), ou un autre gaz pour faire fonctionner de petits équipements : dispositif autogonflant, siphon culinaire, machine à soda, pistolet à air comprimé, etc....</p>	<p>4 petites cartouches maximum par personne. La capacité en eau de chaque cartouche ne doit pas dépasser 50 ml / 28g.Les cartouches de protoxyde d'azote (N2O) sont interdites.</p>	Oui	Oui

Dispositions Saint Barth Commuter pour les marchandises dangereuses transportées par les passagers et membres d'équipage

ARTICLES	Limitations et Conditions de transport	Autorisé en cabine	Autorisé en soute
DISPOSITIFS PROFESSIONNELS			
Baromètre ou thermomètre au mercure transporté par un représentant du bureau météorologique gouvernemental ou d'un organisme officiel similaire.	RESTRICTION ST BARTH COMMUTER	Non	Non
Dispositif d'étalonnage de la qualité de l'air (dispositif de pénétration).	RESTRICTION ST BARTH COMMUTER	Non	Non
EMBALLAGE POUR LE TRANSPORT			
Emballage ou autres objets ayant contenu un combustible liquide inflammable (Jerrican ou autres contenants.) Les bouteilles pour réchauds de camping	RESTRICTION ST BARTH COMMUTER	Non	Non
	APPROBATION PREALABLE REQUISE		
Emballages isothermes ou récipients cryogéniques contenant de l'azote liquide réfrigéré.	Entièrement absorbé dans matériau poreux et renfermant uniquement des produits non dangereux. le poids brut maximum de l'emballage ne doit pas dépasser 10 kg.	Oui	Oui
	APPROBATION PREALABLE REQUISE		
Emballage contenant de la glace ou neige carbonique utilisée pour réfrigérer des denrées périssables non soumises à la Réglementation Marchandises Dangereuses.	La quantité ne doit pas dépasser 2,5 kg par personne lorsqu'elle est dans les bagages enregistrés ou en cabine. Les bagages de soute doivent être marqués de la mention « Glace carbonique » ou « Dioxyde de carbone solide ». L'emballage doit permettre le dégagement du dioxyde de carbone.	Oui	Oui
Emballage contenant de petites quantités de liquide inflammable pour le transport d'échantillons non infectieux de mammifères, d'oiseaux, d'amphibiens, de reptiles, de poissons, d'insectes ou d'autres invertébrés.	RESTRICTION ST BARTH COMMUTER	Non	Non

Dispositions Saint Barth Commuter pour les marchandises dangereuses transportées par les passagers et membres d'équipage

ARTICLES	Limitations et Conditions de transport	Autorisé en cabine	Autorisé en soute
ENGINS DE LOISIR ÉLECTRIQUES MOTORISÉS			
<p>Les Vélos électriques, à usage de loisir, fonctionnant avec des batteries au lithium et Petits transporteurs personnels de loisir motorisés fonctionnant avec des batteries au lithium : <i>Trottinettes électriques, hoverboard, monoroues, gyropodes, waveboard, valise motorisée et tout autre transporteur à roues multiples</i></p>	<p>RESTRICTION ST BARTH COMMUTER</p> <p>Les dispositifs de transport à usage récréatif alimentés par des piles au lithium ne sont pas autorisés même si les piles sont retirées de l'appareil</p>	Non	Non
MOTEURS / PIÈCES DÉTACHÉES			
Moteur électrique fonctionnant sur secteur		Oui	Oui
Moteur à combustion ou à propulsion fonctionnant avec des liquides ou des gaz inflammables, transportés séparément ou intégrés dans une machine ou un autre appareil	INTERDIT	Non	Non
Pièces détachées pour véhicule ou autre engins motorisés susceptibles de contenir des produits chimiques dangereux : amortisseurs de tous types, batteries de tous types pour véhicules, airbags	INTERDIT	Non	Non
PRODUITS D'ENTRETIEN, MÉNAGERS ET DE BRICOLAGE			
Les produits tels que peintures, laques, vernis, diluants, acétones, solvants, décapants, pesticides, raticides, combustibles liquides ou solides, produits d'entretien pour piscine, etc.... quel que soit leur type d'emballage (aérosol, pot, bidon, bombe)	INTERDIT	Non	Non